

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'HURIEL
6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL
Réunion du 23 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Viplaix, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 15 février 2023

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., AVELINE P., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., DESAGES H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C. PALLIOT JM.

Délégués excusés : CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), MORANNE L., LAMOTTE JM., DUCHIER C. (pouvoir à S. ROLIN), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT),

Demande de subvention LEADER pour un poste d'animateur touristique pour le site de la baignade biologique d'Herculat

Le Président rappelle que le site de la baignade biologique d'Herculat ouvre ses portes en juin 2023. Il souligne le besoin de recruter pour cette première année d'exploitation un animateur touristique qui pourra intervenir sur la mise en valeur des richesses locales et la mise en œuvre de leur promotion en vue d'accroître le flux touristique.

Recruté dès l'ouverture du site, il pourra identifier les besoins de la clientèle et les produits touristiques à mettre en œuvre pour les prochaines années. Il propose donc le recrutement d'une personne à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 août 2024 afin d'assurer cette mission. Il soumet à l'Assemblée Générale le plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants	Taux
Frais de personnel	24 875,38 €	LEADER	23 880,36 €	80%
Frais de déplacement (5% des dépenses de rémunération)	1 243,77 €	Autofinancement	5 970,09 €	20%
Charges indirectes (15% des dépenses de rémunération)	3 731,30 €			
TOTAL	29 850,45 € HT	TOTAL	29 850,45 €	100 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ d'approuver l'opération,
- ✓ d'approuver le plan de financement présenté et d'accepter qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **23 880,36€** au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°1 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

Pour copie conforme,
Huriel, le 27 février 2023
Le Président,
Jean-Elie CHABROL

